

PROFESSIONS IMMOBILIÈRES

Carte d'agent immobilier - Déclaration
établissement - Attestation collaborateur

**Formalités pour les activités immobilières
suivantes** : transaction sur immeubles et fonds
de commerces, gestion immobilière, syndic,
marchand de listes, prestations de services,
prestations touristiques. Cette nouvelle carte est
délivrée par les CCI pour une période de 3 ans.

CARTE D'AGENT IMMOBILIER

PREMIÈRE DEMANDE

Liste des documents et informations à fournir
Imprimé Carte et Etablissement avec intercalaire-cerfa15312 01

MODIFICATION AVEC OU SANS CHANGEMENT DE CARTE

Liste des documents et informations à fournir
Imprimé Carte et Etablissement avec intercalaire-cerfa15312 01

RENOUVELLEMENT D'UNE CARTE DELIVREE PAR LA CCI

Liste des documents et informations à fournir
Imprimé Carte et Etablissement avec intercalaire-cerfa 15312 01

COLLABORATEUR

ATTESTATION POUR COLLABORATEUR

Liste des documents et informations à fournir
Imprimé Collaborateur-cerfa 15312 01 annexe 2

ETABLISSEMENT

DÉCLARATION PRÉALABLE D'ACTIVITÉ

Liste des documents et informations à fournir
Imprimé Carte et Etablissement avec intercalaire-cerfa 15312 01

MODIFICATION ÉTABLISSEMENT OU DIRECTEUR

Liste des documents et informations à fournir
Imprimé Carte et Etablissement avec intercalaire-cerfa15312 01

DECLARATION DE LIBRE PRESTATION DES SERVICES (UNIQUEMENT POUR UN RESSORTISSANT D'UN ETAT MEMBRE DE L'UE OU L'E.E.E)

Liste des documents et informations à fournir
Imprimé Carte et Etablissement avec intercalaire-cerfa15312 01

INFORMATION : LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

La Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) et Tracfin, la cellule de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qui dépend du Ministère de l'économie et des finances, ont rendu public, le 6 novembre 2018, de nouvelles lignes directrices pour rappeler aux professionnels du secteur leurs obligations en matière de Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB/FT).

Pour en savoir plus sur le sujet :

[Les lignes directrices de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans l'immobilier](#)

[Le document de présentation des lignes directrices LCB/FT](#)

Contact

[Professions
immobilières](#)

02 97 02 40 00



21 Quai des Indes, CS 30362, 56323 Lorient Cedex / 02 97 02 40 00 / contact@morbihan.cci.fr